



Post Play Express

Vol.9, No. 3, Novembre 2017

DÉCORUM AU BANC D'ÉQUIPE

Par Roger Caulfield, Interprète de la Nouvelle-Écosse

Notre interprète national a diffusé d'excellentes informations, à la fois aux officiels et aux entraîneurs, à propos du décorum au banc d'équipe. Un des points d'insistance de la CABC porte sur le décorum au banc d'équipe. Ainsi, les officiels doivent y maintenir le bon ordre. À cette fin, toute l'équipe d'officiels doit être consciente de l'activité sur et hors du terrain. On s'attend à ce que tous les participants, joueurs, entraîneurs, membres du banc d'équipe et officiels fassent preuve d'un comportement acceptable au cours de la rencontre. Voici quelques recommandations à suivre cette année :

1. Une interaction positive entre entraîneurs et officiels est essentielle et attendue de leur part. Le match appartient aux joueurs et non aux entraîneurs ou aux officiels.
2. Les entraîneurs doivent toujours rester dans la zone de leur banc d'équipe marquée sur le terrain, sauf pour demander un temps mort à la table de marque.
3. Seul l'entraîneur chef ou l'adjoint désigné peut rester debout lorsque le ballon est vivant.
4. Les entraîneurs ne devraient pas s'attendre à des réponses des officiels lorsque le chronomètre de jeu est en marche.
5. Les officiels ne devraient pas répondre à des affirmations des entraîneurs, mais seulement à des questions raisonnables. Les réponses devraient être brèves et porter sur la question posée.
6. L'entraîneur chef est responsable des actions de tous les membres du banc d'équipe.
7. Si le comportement au banc est inacceptable, les officiels devraient d'abord demander l'aide de l'entraîneur pour que ça cesse, sinon une faute technique (B) pourrait être imputée à l'entraîneur chef.
8. Obscénités, commentaires ou gestes irrespectueux seront sanctionnés d'une faute technique. Un avertissement peut ou non être servi selon les circonstances. Les gestes agressifs ne sont jamais acceptables.
9. Les conversations longues et excessives avec les entraîneurs doivent être évitées. Si des explications sont nécessaires, elles doivent être courtes, polies et concises.

À PROPOS DU DRIBBLE

Par Seward Neilsen, Interprète de Nouveau-Brunswick

La règle définit le dribble comme le déplacement d'un ballon vivant effectué par un joueur qui contrôle ce ballon vivant et qui le lance, le tape ou le pousse au sol une ou plusieurs fois. Pendant un dribble, le ballon peut être projeté en l'air en autant qu'il puisse tomber au sol, une ou plusieurs fois avant qu'il ne soit touché à nouveau par les mains.

Afin d'arbitrer correctement la règle, il est essentiel de bien comprendre quand un dribble commence et se termine. En termes simples, le dribble peut commencer en frappant, poussant, tapant ou lançant le ballon au sol ou en l'air. Le dribble ne peut pas commencer sans que le ballon n'ait été contrôlé au préalable par le joueur.

Maintenant, quand le dribble se termine-t-il? Le dribble se termine lorsque :

- le dribbleur fait en sorte que le ballon repose dans une ou les deux mains du joueur; ou
- le dribbleur touche la ballon à deux mains; ou
- le dribbleur est incapable d'attraper ou de continuer à dribbler immédiatement; ou
- un adversaire frappe le ballon; ou
- le ballon devient mort pour n'importe quelle raison.

La violation du dribble est souvent mal comprise. On sait que lorsque le dribble s'est terminé, un joueur ne peut pas dribbler une seconde fois à moins d'avoir perdu le contrôle du ballon suite à

- un tir au panier ou
- une frappe par un adversaire ou
- une passe ou une échappée qui a été touchée ou qui a touché un autre joueur.

Certains joueurs, entraîneurs, partisans et officiels ne sont pas tout à fait conscients des limites et de la latitude implicites à la règle du dribble. Il s'ensuit des idées fausses et des incompréhensions qui influent sur l'appel ou non d'une violation. Voici quelques-unes de ces incompréhensions :

- Au moment d'attraper une passe ou d'intercepter le ballon, si un joueur échappe le ballon et que le ballon bondit au sol, il peut saisir le ballon à une ou deux mains et tenir le ballon. Le joueur peut alors commencer à dribbler. Ceci n'est pas un double dribble.
- En dribblant, si le joueur fait bondir le ballon très haut, ce n'est pas une violation. Il n'existe pas de restriction sur la hauteur du dribble.

- Lorsqu'un joueur termine un dribble en touchant le ballon à deux mains et qu'ensuite il échappe le ballon en tentant de l'attraper, il peut récupérer le ballon sans commettre un double dribble. Cependant, après avoir récupéré le ballon, le joueur ne peut pas commencer un nouveau dribble.
- En tentant de récupérer un rebond, un joueur tape le ballon haut en l'air. Il n'a évidemment pas le contrôle du ballon. Puis, il le tape à nouveau après quoi, ou bien il laisse le ballon tomber au sol, ou bien il le saisit et ensuite le projette au sol pour commencer un dribble. Cela constitue une manœuvre légale.
- Un joueur qui a fini de dribbler ou a attrapé une passe et pourrait dribbler peut lancer le ballon d'une main à l'autre. Le fait de lancer le ballon d'une main à l'autre ne constitue pas un dribble.
- Pour commencer un dribble, un joueur peut lancer le ballon au-dessus de la tête d'un adversaire et faire plusieurs pas tout en permettant au ballon de tomber au sol et ensuite l'attraper ou dribbler après qu'il ait touché le sol. Toutefois, si le joueur touche le ballon avant qu'il tombe au sol, il s'agit d'un dribble illégal parce que le ballon a été touché deux fois sans avoir touché le sol.
- Si le ballon roule sur plusieurs mètres après avoir par inadvertance frappé le pied du dribbleur, le dribbleur peut-il le récupérer? Oui, même si le dribble s'est terminé lorsque le ballon n'a pu être récupéré immédiatement, le dribbleur ou tout autre joueur peut récupérer le ballon.
- Un joueur peut échapper une passe, saisir le ballon, dribbler, échapper le ballon en tentant de l'attraper à la fin de son dribble et finalement saisir le ballon. Pas de violation.

MATIÈRE À RÉFLEXION.

RECRUTEMENT, FORMATION ET RÉTENTION DES OFFICIELS DE TABLE

Par Bill Redden, Membre GVBOA

1^{re} PARTIE

RECRUTEMENT ET FORMATION

Les officiels de table (marqueur, chronométreur et chronométreur des tirs) constituent une partie importante et intégrale de l'équipe des officiels. Alors que la présence en nombres suffisants d'officiels de terrain compétents constitue une préoccupation relativement constante des organismes locaux et provinciaux, la disponibilité d'officiels de table formés a constitué, dans la plupart des cas, une «pensée de second ordre» et laissé à la discrétion des responsables scolaires ou associatifs et des organisateurs de ligues et de tournois.

La Partie 1 de cet article décrira les modèles ou méthodes actuellement utilisés dans le recrutement et la formation des officiels de table. La seconde partie, à paraître dans un numéro ultérieur de *Post Play Express*, portera sur le sujet de la rétention. La rétention peut se définir comme le retour des personnes formées pour les années suivant leur première implication. Les menaces à la rétention ainsi que des solutions pour la favoriser seront explorées. La

deuxième partie illustrera aussi une stratégie de recrutement de chronométreurs des tirs lors de gros tournois qui exigent une grande disponibilité. En conclusion, des suggestions seront offertes pour favoriser le développement global des officiels de table.

L'information sur le recrutement et la formation des officiels de table présentée dans le présent article est constituée de réponses obtenues par courriel et par entrevues par cet auteur, directement ou par personne interposée. Les répondants ont été des administrateurs et membres d'exécutifs, anciens et actuels, d'associations locales et provinciales de basketball et d'associations d'officiels, des directeurs athlétiques et entraîneurs, des officiels de terrain, des formateurs et superviseurs d'officiels de table et des officiels de table. Les répondants sont issus de toutes les provinces canadiennes. Il est à souhaiter que ces pratiques inspirent des actions où et quand elles seront nécessaires.

RECRUTEMENT

Les modèles existant incluent : le service tarifé, les programmes ou cours scolaires de leadership ou de service à la collectivité, le «voluntold» et le bénévolat.

Service tarifé

Les officiels de table reçoivent un tarif déterminé par rencontre. Ces salaires pour chaque individu, chronométreur, marqueur et chronométreur des tirs, se situe entre 5\$ et 15\$ par rencontre. Cette pratique recoupe un programme scolaire (équipe) qui reçoit un montant fixé (ex. 300\$) pour les officiels de table durant un tournoi complet.

Programmes ou cours scolaires de leadership ou de service à la collectivité

Ces sources comportent une composante d'expérience pratique ou de service communautaire dans lesquels l'étudiant doit s'engager pour un certain nombre d'heures ou accumuler un certain nombre de points pour rencontrer les exigences du programme/cours. Les enseignants désignés pour gérer ou enseigner ces activités déterminent une valeur en crédits pour chaque service rendu. Agir comme officiel de table au basketball sert souvent à satisfaire ces exigences.

«Voluntold»

Chaque joueur d'un programme scolaire de basketball doit travailler un certain nombre de rencontres comme officiel de table lorsque son équipe ne joue pas. Dans cette approche, l'entraîneur inclut cette exigence comme faisant partie de la participation à l'équipe. En cas d'un programme double, les garçons travaillent lors du match des filles et vice versa ou bien les cadets lors du match juvénile et vice versa. Lors de matchs simples, les joueurs dont l'équipe est inactive ce jour-là, sont à l'œuvre comme officiels de table.

Bénévolat

Les besoins en officiels de table sont annoncés et étudiants, parents de joueurs, anciens ou autres bénévoles offrent de faire gratuitement partie d'un programme scolaire d'officiels de table, et ce, pour différentes raisons telles l'affiliation à une équipe ou à un sport, la camaraderie ou le retour de l'ascenseur.

FORMATION

Plusieurs approches existent en termes de source de support, de personnel formateur, de lieu, de durée, de méthodes d'enseignement et d'apprentissage utilisés.

L'approche la plus courante à l'égard de la provenance des personnes qui livrent la formation est celle des écoles qui prennent charge de l'enseignement de base, des expériences pratiques et de la supervision. Souvent, il existe des personnes qualifiées (directeur des sports, enseignants, entraîneurs) au sein de ces écoles qui sont aptes et bien situées afin de gérer les différents aspects de la formation.

Une autre approche populaire voit des représentants des instances provinciales ou locales fournir la formation à une ou plusieurs écoles dans une région donnée. Dans ce dernier cas, les personnes recrutées comme officiels de table se retrouvent dans un même lieu central pour suivre la formation.

Il existe peu de constance dans la durée des formations. Cela varie en fonction du nombre de recrues et de la méthode d'instruction employée. Les méthodes incluent la mise à la disposition et la circulation de matériel d'apprentissage, des présentations et discussions, des séances de vidéo, des questions de style «ACAB», la surveillance étroite en situations de match, la supervision/mentorat comme source continue d'aide. Certaines associations provinciales ou locales d'officiels rendent disponible sur leur site internet du matériel relatif aux devoirs des officiels de table auquel on peut faire appel avant, pendant et après le processus de formation.